

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du LUNDI 29 JUILLET 2024

Membres présents ou représentés : 9

Etaient présents ou représentés, Patrick TEYSSEDRE, Jean-Louis EYROLLE, Martine DANCLA, Hugo RUILHES, Mathieu EBBESSEN-GOUDIN, Isabelle LAGARRIGUE, Valérie BORRELL.

Excusés : Jean-Claude PRADEL Isabelle ROUX,

Absent : Marie-France WAGNER

Mr Jean-Louis EYROLLE est nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18H30.

CREATION DE POSTES PERMANENTS ANNUALISÉS SUITE A LA REORGANISATION DU SERVICE A L'ECOLE LOT CELE

Le maire informe l'assemblée qu'il y a lieu *de créer six emplois permanents annualisés* au sein de l'école Lot Célé à la suite de la réorganisation du service.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité de créer un poste :

- 1- Adjoint technique territorial : Agent technique et animateur pour 29,35 heures par semaine annualisé à compter du 1er septembre 2024.
- 2- Adjoint technique territorial : Agent technique et animateur pour 23,55 heures par semaine annualisé à compter du 1er septembre 2024.
- 3- Adjoint technique territorial : Agent polyvalent, animateur et technique pour 23,51 heures par semaine annualisé à compter du 1er septembre 2024.
- 4- Adjoint technique territorial : activité de ménage pour 11,91 heures par semaine annualisé à compter du 1er septembre 2024.
- 5- Adjoint technique territorial : Agent polyvalent, animateur et accompagnement en milieu scolaire pour 30,12 heures par semaine annualisé à compter du 1er septembre 2024.
- 6- Adjoint technique territorial : activité de ménage pour 5,84 heures par semaine annualisé à compter du 1er septembre 2024

Membres ayant pris part à la délibération : 7

POUR : 7

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

CREATION DE POSTE MERMANENT MENAGE MAIRIE ET FOYER RURAL

Vu la fréquence de location du Foyer Rural et le besoin d'un nettoyage plus approfondi en Mairie, Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il serait souhaitable d'augmenter les heures de ménage. Monsieur le Maire rappelle qu'en 2013, une délibération avait été prise (délibération n°2013/18) créant l'emploi d'Adjoint Technique Territorial à raison de 3 heures semaine.

Le Maire informe l'assemblée qu'il y a lieu *de créer un emploi de ménage pour la Mairie et le Foyer Rural à raison de 5 heures/semaine.*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité de créer un poste :

-Adjoint technique territorial : ménage Mairie et Foyer Rural à raison de 5 heures/semaine à compter du 01 septembre 2024.

Membres ayant pris part à la délibération : 7

POUR : 7

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

DELIBERATION DES TARIFS POUR LE FOYER RURAL

Après discussion, les membres du Conseil Municipal, décident, à l'unanimité d'appliquer les tarifs suivants pour les locations de salle :

Salle de motricité : Location hors scolaire et péri scolaire

- Associations Réservées aux communes membres du RPI 100.00 € montant annuel
(Sous réserve que l'activité soit compatible avec la salle)

Salle du Foyer Rural :

-Tarif week-end individuel résidents : 150.00 €

-Tarif week-end individuel résidents mois de 25 ans : 50.00 €

-Tarif week-end individuel non-résidents : 300.00 € + 30 € participation chauffage du 01/11 au 30/04

-Tarif horaire en semaine : 10.00 €/heure du 1^{er} mai au 30 octobre
30.00/heure du 1^{er} novembre au 30 avril.

-Tarif à la semaine : 500.00 €

Exclusivement du jeudi matin au mardi soir, hors période estivale (juillet août) et selon disponibilités.

Location à la journée :

-pour les résidents de Tour de Faure :

- du lundi au jeudi 80,00 €/ jour

-du vendredi au dimanche 100 €/ jour

-pour les non-résidents de la commune :

-du lundi au jeudi 100,00 €/ jour

-du vendredi au dimanche 120,00 €/ jour

-Associations résidentes Tour de Faure et l'association de St Cirq Lapopie Les Amis de St Cirq Lapopie :
Gratuité, mais participation au chauffage 20.00 €/journée complète du 1^{er} novembre au 30 avril
Gratuité, mais participation au chauffage 10.00 €/1/2 journée du 1^{er} novembre au 30 avril

-Associations non-résidentes (utilisation ponctuelle) : 300.00 € + 30 € participation chauffage du 01/11 au 30/04

-Usage professionnel à l'année (1 fois par semaine) : 400.00 € + 30 € participation chauffage du 01/11 au 30/04

(Assurance responsabilité civile obligatoire)

DEPOT DE GARANTIE : 400.00 €

(Pour toutes locations)

UN CHEQUE DE 100.00 € sera encaissé pour le ménage non fait (Pour toutes locations)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

Membres ayant pris part à la délibération : 7

POUR : 7

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

OBJET DE LA DELIBERATION : remboursement achats à Madame Mélanie DUBOIS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Madame Mélanie DUBOIS a réalisé une dépense totale de 139.90 euros pour l'école (logiciel photo vidéo et extension) :

-Facture MOVAVI SO n°60672 DU 30/05/2024 montant : 55.95 € TTC

-Facture MOVAVI SO n°65714 DU 20/06/2024 montant : 83.95 € TTC

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de rembourser cette somme à Madame Mélanie DUBOIS.

Membres ayant pris part à la délibération : 7

POUR : 7

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

OBJET DE LA DELIBERATION : Tarifs cantine scolaire Avenant à la délibération n°2024/22

Suite à l'engagement de l'état de verser aux collectivités 1.00 € supplémentaire au titre de l'engagement EGALIM, il y a lieu de modifier le tarif correspondant à la première tranche de quotient familial (de 0 à 1000). Les autres tranches restent inchangées.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité cette nouvelle tarification sociale pour la première tranche

Quotient familial	Tarif	Participation État	Participation commune
0-1000	0,93€	4,00 €	0,00 €
1001-1500	2,23€	0,00 €	2,70 €
1501 et +	2,93€	0,00 €	2,00 €

Membres ayant pris part à la délibération : 7

POUR : 7

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

Pas de questions diverses

L'Ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.